

LE MADAWASKA

La Cité d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B., 25 SEPTEMBRE 1919

G.-E. DION, Administrateur

Assemblée du Conseil Exécutif de la Société Nationale l'Assomption tenue à Moncton, N.B., le 13 août, 1919

Conformément à un avis de convocation publié dans les journaux acadiens le 1er août 1919, les membres du Conseil Exécutif de la Société Nationale l'Assomption se réunissaient à Moncton, le 13 août, à 8 heures du soir, à la salle de la paroisse de l'Assomption, pour recevoir le rapport du Comité du Terrain et du Monument de la Grand-Prée et dans le but de décider de la date et du lieu du prochain congrès des Acadiens.

Étaient présents : L'hon. Sénateur P. Poirier, Président général ; le Dr Fred A. Richard, Trésorier général ; l'hon. Dr D. V. Landry, Président général de la Société Mutuelle ; Monsieur l'avocat Antoine J. Léger et M. Charles D. Hébert, Secrétaire général.

Vu que plusieurs des membres du Conseil de l'Assomption nationale étaient activement occupés aux séances de la Société Mutuelle, et qu'en conséquence, l'assemblée du Conseil serait nécessairement retardée, il fut résolu à l'unanimité d'ajourner et de remettre cette assemblée le 13 août au dimanche suivant, le 17 août, à Shédiac, vers les 3 heures de l'après-midi.

Assemblée du 17 août, à Shédiac.

Les membres du Conseil Exécutif de l'Assomption nationale se réunirent à Shédiac, le 17 août, à 3 heures de l'après-midi. Étaient présents : L'hon. Sénateur Poirier, Prés. gén. ; le Dr F.-A. Richard, Trés. gén. ; l'hon. Dr D.-V. Landry, Président du Comité du Terrain et du Monument de la Grand-Prée ; Monsieur Antoine J. Léger, avocat conseil et M. Ch.-D. Hébert, Secrétaire général.

L'hon. Sénateur Poirier, qui occupe le fauteuil, explique le but de l'assemblée, tel qu'énoncé dans l'avis de convocation.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil.

Sur la demande de Monsieur le Président, le Secrétaire donne lecture de son rapport touchant les opérations de la Société dite "La Bourse scolaire", depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1919. Un état de compte est aussi soumis pour l'année 1919.

Monsieur le Trésorier général fait ensuite lecture de son rapport sur les opérations financières des Sociétés dites "La Bourse scolaire" et "La Société acadienne de Colonisation, d'Agriculture et de Ratriement".

Ces rapports sont reçus pour le moment tels que lus, sujets toutefois à être considérés de nouveau, vérification dûment faite.

Après délibération et discussion, il est résolu que dorénavant tous les argents reçus par le Secrétaire ou toute autre personne pour fins scolaires soient immédiatement remis au Trésorier ; et que tous les déboursés nécessaires pour les mêmes fins soient faits par le Trésorier général, sur autorisation.

Il est aussi résolu que dorénavant les comptes du Trésorier général et du Secrétaire général soient dûment soumis à un vérificateur.

Il est proposé et secondé que Monsieur Alexandre J. Doucet soit nommé Vérificateur. Adopté à l'unanimité.

La séance est levée vers 6.30 pour être reprise à 7.30.

Séance du soir.

Le Conseil se réunissait de nouveau vers 7.30 du soir sous la présidence du Sénateur Poirier. Tous les membres étaient présents.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir lui permettre de soumettre son rapport sur son voyage aux Iles Madeleine.

M. le Président, dans une description vive et détaillée, nous donne un rapport fort intéressant. Le but de ce voyage était de s'enquérir de la situation actuelle de ce petit groupe des nôtres dans cette partie de la Province de Québec et d'établir des relations plus intimes entre les Acadiens des Iles Madeleine et leurs compatriotes des Provinces Maritimes. La brochure qu'il a publiée était un compte rendu assez fidèle de ce qu'il y avait constaté. Il nous dit les démarches faites auprès de Messieurs les curés dans le but d'obtenir leurs vues sur l'a-propos de tenir un Congrès acadien sur ces Iles et termine son intéressant rapport en donnant ses impressions personnelles sur l'état social, industriel et national de cette section éloignée du pays.

Sur motion du Dr D.-V. Landry, appuyé par le Dr F.-A. Richard, Monsieur le Président est prié d'agréer les remerciements du Conseil pour son exposé si intéressant de la situation des nôtres sur les Iles Madeleine et le Secrétaire reçoit l'ordre d'inscrire aux archives une mention spéciale touchant ce rapport.

La résolution suivante est aussi adoptée à l'unanimité : "Pour le moment, nous ne croyons pas désirable que notre prochain congrès plénier soit tenu aux Iles Madeleine".

Le Sénateur Poirier nous annonce ensuite qu'il a cru bon, en sa qualité de Président général de l'Assomption nationale, de faire au gouvernement fédéral un mémoire dans lequel il priait les autorités de reconnaître les justes

reclamations de M. l'avocat Thomas Gallant d'Inverness, au Cap Breton, et de le nommer juge de comté, étant très bien qualifié pour la position. Sur motion du Dr Richard, secondé par le Dr Landry, cette action du Président est reconnue et ratifiée à l'unanimité. Le Secrétaire est prié de prendre note du fait et de l'insérer dans nos archives.

Monsieur le Président prie ensuite l'hon. Dr Landry de soumettre au Conseil le rapport du Comité du Terrain et du Monument de la Grand-Prée. Le Dr Landry fait un précis historique de ce mouvement, depuis son commencement, donne lecture des procès-verbaux des différentes assemblées tenues en rapport avec l'accomplissement de l'œuvre et finit par annoncer que le résultat de toutes ces démarches est que la Société Mutuelle l'Assomption a consenti en son nom un contrat dûment attesté et régulièrement exécuté entre la dite Société Mutuelle d'une part et les autorités du D. A. R. de l'autre, donnant à la susdite Société Mutuelle droit de possession au terrain en question. Ultérieurement, à une assemblée tenue à Moncton dans le but de régler les choses d'une manière définitive, le sentiment général fut qu'il serait mieux sous tous les rapports de soumettre la question à l'Exécutif de l'Assomption Nationale pour la faire ratifier par la nation.

Il est proposé par le Dr Richard, secondé par Ch.-D. Hébert, que le Conseil Exécutif de l'Assomption Nationale accepte dans toute sa teneur ce rapport du Comité de la Société Mutuelle et qu'il s'engage à le soumettre au peuple Acadien pour sa ratification au prochain Congrès plénier.

Cette motion est adoptée à l'unanimité. Monsieur l'avocat Antoine J. Léger soumet ensuite au Secrétaire une copie du contrat qui doit être préservé dans nos archives.

Sur motion du Dr Fred A. Richard, secondé par le Dr D.-V. Landry, il est résolu qu'un Congrès plénier du peuple Acadien ait lieu dans le courant de la semaine du 15 août, 1920, et que ce Congrès soit tenu à la Grand-Prée.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le Dr Landry, secondé par le Dr Richard, et adopté : Que Mgr LeBlanc soit Président honoraire du Comité du Terrain et du Monument de la Grand-Prée.

On procéda ensuite à la nomination des Comités suivants :

Comité d'organisation du Congrès : Le Dr Fred A. Richard et Monsieur l'avocat Antoine J. Léger, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.

Comité d'Appel au peuple pour le prélèvement des fonds nécessaires à l'érection de la

Mauvaise Coutume

C'est une douce et bien consolante impression pour l'étranger qui visite notre contrée de constater avec quelle perfection la population du Madawaska a conservé sa langue et ses coutumes françaises.

Mais, gare ! Il y a des personnes qui inconsciemment sont à faire une bien mauvaise œuvre : celle de changer et de défigurer le caractère primitif et tout à fait distinctif de la population de tout l'extrême nord de la rivière St Jean.

Bien plus, il s'agit de faire un travail de destruction. Car, qui a fait la renommée de ce petit pays qui a nom Madawaska ? Qui attire tant de visiteurs américains et autres ? Si ce n'est son titre de contrée française faite d'éléments acado canadiens. Le jour où ce titre sera échangé, ce sera un malheur !

D'où vient donc que des Français oublient cette importance et cherchent à se donner pour autres qu'ils ne sont, à s'affubler d'une couleur factice !

Quand on lit sur des voitures de livraison parcourant nos chemins et nos rues, sur le front des magasins des inscriptions anglaises alors que les propriétaires ne sont autres que des français et que la population est française, on éprouve un certain malaise qui est prêt à se traduire en paroles de dédain.

Cela fait penser à de la mauvaise peinture posée sur un beau grain de blé défigurant plutôt qu'elle ne l'embellit.

Un touriste.

Exposition

La Société d'Agriculture, No. 77 d'Edmundston, tiendra une grande Exposition d'animaux, Grains, Légumes, Travaux domestiques, Ouvrages de fantaisie, Etc., mercredi le 8 octobre prochain.

Les entrées devront être faites pas plus tard qu'à 10 hrs le matin, jour de l'exhibition.

Les produits agricoles et les animaux en général seront jugés par des juges que le Département d'Agriculture de la Province enverra spécialement.

La décision des juges sera finale.

J.-A. Bernier, Sec.-Tres.

chapelle etc de la Grand-Prée :

Le Sénateur Poirier, le Rév. François Bourgeois, le Rév. Thomas Albert, le Rév. A.-E. Monbourquette et le Dr D.-V. Landry, Président du Comité du Terrain et du Monument de la Grand-Prée.

Comité du Plan de l'Eglise et la Grand-Prée : Mgr LeBlanc, Mgr S.-J. Doucet, le Rév. Désiré Comeau, le Dr D.-V. Landry, Monsieur Fréchet, architecte, et l'architecte du Dominion Atlantic Railway.

Ajournement vers les 9 heures.

Ch.-D. HÉBERT, Secrétaire-général.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00
Actif total, au delà de \$31,690,000.00
95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

HOMMES !

Aprésent est le temps de venir nous donner votre ordre pour un habit ou un pardessus d'automne fait par Semi-ready.

Chaque homme sait que quand il achète un vêtement Semi-ready il a toujours de bonne qualité sans compter toutes les plus belles modes Le seul magasin vendant les hardes faites Semi-ready dans Edmundston.

Grande arrivée de chemises d'automne, de bas et de sous-vêtements à des prix très modérés.

Royal Stores

(The people store) M. Wagner, Manager.

BANANES

Nous les recevons maintenant au char, par conséquent envoyez votre commande pour envoi de chaque semaine.

Oranges, Valencias 150, 176, 200, 216 et 250 par caisse
Citrons et 'Grape Fruit' Ananas, Tomates, Choux, Onions de Bermudes en caisse de 50 lb.
Noix de toutes sortes.

Prix donnés sur demande KELLY & COLGAN

15 North Wharf, ST-JOHN, N. B.